
Adresse de la société populaire et du conseil général de Buchy (Seine-Maritime) qui annonce l'envoi d'un don patriotique pour les frais de la guerre, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et du conseil général de Buchy (Seine-Maritime) qui annonce l'envoi d'un don patriotique pour les frais de la guerre, lors de la séance du 2 floréal an II (21 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 113-114;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27817_t1_0113_0000_17

Fichier pdf généré le 30/03/2022

22

Le comité de surveillance de Beaumont-sur-Sarthe annonce que le fanatisme est anéanti et l'église fermée dans cette commune; qu'il vient d'envoyer au creuset national, par la voie du district, 53 marcs 4 onces 7 gros d'argenterie, ainsi que les linges de leur église, estimés à 3,000 livres. Ils invitent la Convention nationale à rester à son poste (1).

[Beaumont-sur-Sarthe, 26 vent. II] (2).

« Citoyen président,

La vérité triomphe, et le flambeau de la raison luit parmi nous, le fanatisme des prêtres est absolument anéanti et nos églises sont fermées. Nous t'instruisons, citoyen Président, que notre commune envoie au creuset national par la voie du district la quantité de 53 marcs, 4 onces, 7 gros d'argenterie provenant de notre cy-devant église, ainsi que les linges estimés à la somme de 1003 livres, qui sont destinés pour le soulagement de nos braves défenseurs de la patrie, malades dans les différents hôpitaux militaires de notre département. Nous espérons que tous ces objets, instruments du mensonge, vont pour la première fois servir au bonheur de nos concitoyens.

Pénétrés des principes et des vérités de notre auguste Convention nationale, nous l'invitons à rester à son poste ».

PERCHERON, MEGNAUD, GUIER, MOUETTE, LERMIEU, TESSIER, LALLEVIBET.

23

Le conseil général de la commune de Béthune envoie au magasin de son district 2,500 livres de cuivre rouge, provenant des dons faits par les citoyens (3).

[Béthune, 9 germ. II] (3).

« Citoyens,

Nous vous annonçons avec plaisir qu'hier 8 de ce mois, nous avons fait transporter au magasin de ce district 2 500 livres pesant de cuivre rouge, provenant des citoyens de notre commune; requis en vertu de l'arrêté du..., dont 2 000 livres ont été données gratis avec enthousiasme par les républicains, regrettant tous de ne pas en avoir davantage. Il aurait fallu voir leur empressement à venir faire cette offrande à la patrie.

Heureux présage du triomphe de la liberté. S. et F. »

HULLEU.

(1) P.V., XXXVI, 28. B⁴ⁿ, 2 flor. (suppl^t), 10 flor. (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1272. Et non Beaumont-sur-Oise.

(2) C 301, pl. 1076, p. 28.

(3) P.V., XXXVI, 28. B⁴ⁿ, 10 flor. (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1272; M.U., XXXIX, 38.

(4) C 301, pl. 1076, p. 18.

24

Le comité de surveillance de la commune d'Allauch, district de Marseille, annonce que cette commune a envoyé, en don patriotique, au district, 95 marcs 6 onces 6 gros d'argent, et 7 gros 22 grains d'or, provenant de son église; qu'elle a aussi donné 4 canons de quatre et 250 fusils (1).

[Allauch, 28 vent. II] (2).

« Dignes Législateurs,

Notre commune, à son tour, a fait don à la patrie, de l'argenterie de notre église, consistant en divers bustes et bijoux d'argent, dont le poids s'élève à 95 marcs, 6 onces, 6 gros; avec 7 gros et 22 grains en or; le tout a été mis en dépôt au district de Marseille.

Elle a fait don encore, de 4 canons de quatre, avec 250 fusils, pour le service de la République; ils ont été transportés à Marseille dans son temps.

Le peuple a fait ce don avec la plus grande satisfaction; il est au désespoir de ne pouvoir vous en offrir davantage; lequel nous charge de vous prier de rester à vos postes, jusqu'à la paix.

Nous sommes avec le dévouement le plus cordial, dignes législateurs, S. et F. »

L. BLANC, CHAPPE.

25

La société populaire d'émulation et le conseil général de Buchy adressent, au ministre de la guerre, un don patriotique pour les frais de la guerre, qui consiste en 18 chemises et quelques effets d'habillemens, 15 liv. en assignats, 72 liv. en écus de 6 liv. et une pièce d'argent ils protestent de leur attachement au gouvernement républicain (3).

[Buchy, 13 germ. II] (4).

« Citoyen président,

Comme commissaire nommé par la société et le conseil général de la commune de Buchy, je te fais passer ci-joint, copie des objets envoyés ce jour au Ministre de la Guerre, destinés pour les défenseurs de la patrie, renfermés dans un ballot sous toile marquée, 18 chemises, 72 liv. en écu de 6 liv., 1 pièce d'argent portant l'éphigie et le couronnement du dernier des tyrans, 1 habit uniforme, 1 paire de bas de laine, 15 liv. en assignats.

Les susdits objets ont été donnés par la société populaire d'émulation de Buchy, et le conseil général de la dite commune.

(1) P.V., XXXVI, 28. J. Sablier, n^o 1272.

(2) C 301, pl. 1076, p. 19.

(3) P.V., XXXVI, 28. B⁴ⁿ, 2 flor. (suppl^t), 10 flor. (2^e suppl^t). Seine-Maritime.

(4) C 301, pl. 1076, p. 22.

Tous ont juré de mourir à leur poste plutôt que de souffrir qu'il ne soit porté aucune atteinte au gouvernement républicain.

De la fermeté et ça ira, nous surveillerons les intrigants et les faux patriotes que la terre soit arrosée de leur sang et que la République soit impérissable.

Voilà le serment des vrais montagnards de Buchy. S. et F. ».

J. CANTET, CARILLÉ.

26

Les administrateurs du district de Belvès, département de la Dordogne, invitent la Convention nationale à rester à son poste, et annoncent qu'ils ont envoyé à la monnaie l'argenterie de toutes les églises de ce district, qui sont à présent autant de temples de la Raison : ils ajoutent que les autres objets ont été vendus, et le prix versé dans la caisse du district (1).

[Belvès, 5 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Les journaux retentissent chaque jour des victoires que la raison a remporté sur le fanatisme, dans les différents districts de la République : il n'y a que le seul district de Belvès, qui est, nous osons le dire, un de ceux qu'on peut appeler, à la hauteur des circonstances, dont on ne parle pas. Cependant, depuis quatre mois, il ne s'y est pas célébré une messe : toutes les églises se sont métamorphosées en autant de temples consacrés à l'idole des républicains, à la liberté; les calotins ont été forcés d'y rendre hommage en abdiquant leurs fonctions, et en convenant de bonne foi (supposé qu'ils en aient) de leur charlatanisme. Les dépouilles de la superstition ont été envoyées à la monnaie depuis longtemps. Les ornements de ce culte extravagant, comme chasubles, dalmathies, étoles, manipules, pluviaux, voiles, aubes, amies, surplis, bonnets carrés et autres signes ridicules de cette espèce, ont été mis à l'enchère, pour le produit en être versé dans les caisses du receveur. Une ci-devant chapelle, nommée Capelou, vient d'être démolie : les décombres ont été distribués aux indigents pour servir à se bâtir des chaumières. Il faut vous observer qu'il y avait une notre-dame qui attirait les fanatiques 20 lieues à la ronde : c'était une faiseuse de miracles dans le genre de celle de Mont-Carmel.

Maintenant, il n'y a plus ici qu'une seule religion naturelle, la seule qui convienne aux hommes libres. Nous avons pour maxime de ne faire à autrui, que tout justement, ce que nous voudrions qu'on nous fit; avec de pareils principes, on ne peut manquer d'être bon républicain. C'est aussi en cette qualité que nous vous prions de rester à votre poste jusqu'à ce que tous les tyrans coalisés, ainsi que tous les ennemis des sans-culottes aient mordu

la poussière; et même au delà si le salut de la République l'exige. Vive la République! Vive la Montagne!

MONTET LACROIX, MONTET, FAUVELS, ROYNEAU.

27

Les administrateurs du district d'Argelès (1) instruisent la Convention nationale que les préjugés expirent sans convulsion, que l'argenterie des églises afflue à l'administration, et que le district bientôt ne sera plus qu'un temple à la Raison. Ils envoient le tableau des différens dons patriotiques offerts par diverses communes et sociétés populaires du district, et ils invitent la Convention nationale à rester à son poste (2).

[Argelès, 6 germ. II] (3).

« Citoyen président,

Aujourd'hui et de tous les temps, les bons citoyens du district d'Argelès, se sont empressés de venir au secours de leurs braves frères d'armes. Nous te faisons passer le tableau général de leurs offrandes civiques en linges et autres objets destinés à leur soulagement. Veuillez le mettre sous les yeux de la Convention nationale. Ils ne réclament pour prix de leur don que cette faveur; tu la leur dois; et cela suffit pour qu'elle leur soit assurée. Nous ne cesserons d'admirer l'énergie et la vertu républicaine qui caractérise tous les membres de cette assemblée auguste; nous les invitons de nouveau à rester à leur poste.

C'est lorsque les scélérats cherchent à perdre la République par des complots criminellement ourdis, que les représentants du peuple qui les déjouent, doivent redoubler de courage, et le peuple de confiance. Continuez, braves montagnards, la vertu et la justice sont à l'ordre du jour, et la République sauvée malgré ses ennemis.

Les préjugés religieux expirent ici, sans convulsion, malgré que certains hommes corrupteurs et immoraux aient voulu violenter les paisibles habitants de nos campagnes; ils n'ont pu les égarer et la confiance qu'ils ont eu dans leurs administrateurs, que ces soit-disant sans-culottes ont voulu avilir, a déjoué leurs machinations. Les églises se ferment, les prêtres rentrent paisiblement dans leurs foyers, l'argenterie du culte afflue à l'administration. Dans peu, elle augmentera les ressources de la République, et notre district ne sera plus bientôt qu'un temple de la raison. Périront les tyrans, les scélérats! Vivent la Montagne, la vertu et la justice! Ce sont là nos cris de ralliement. S. et F. ».

LACADÉ, TRÉSARRIEU, LATAPIE, LASSALLE, GASSIÉ, COURTADE, BOYRIÉ, LABBAT et FRANIER.

(1) P.V., XXXVI, 28. B^{tn}, 2 flor. (suppl^t), 10 flor. (2^e suppl^t).

(2) C 301, pl. 1076, p. 16.

(1) Et non Argellez. Hautes-Pyrénées.

(2) P.V., XXXVI, 29. B^{tn}, 2 flor. (suppl^t), 10 flor. (2^e suppl^t).

(3) C 301, pl. 1076, p. 23.